
RAPPORT DE RESTITUTION/VALIDATION
ÉTUDE SUR LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES
INTERNES AU SEIN DE L'IFRIZ-M CONTRIBUANT AU
FINANCEMENT DE LA MISE A ECHELLE DE SRI

Juillet 2025

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Contexte /Justification	3
2. Rappel des objectifs de l'étude.....	4
3. Participation.....	4
4. Déroulement de l'atelier.....	4
4.1. Cérémonie d'ouverture.....	4
4.2. Présentation du document de stratégie par le consultant.....	4
4.3. Validation du document	6
4.4. Recommandations.	6
4.5. Conclusion.....	6

1. Contexte /Justification

L'agriculture au Mali est considérée comme le moteur de l'économie et une partie intégrante du développement durable, ainsi qu'un mécanisme important de stabilisation et de construction de la paix. Le gouvernement a de plus en plus recours à des approches durables et intégrées pour atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, le système d'intensification de la riziculture (SRI) offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI est une méthode innovante, intelligente par rapport au climat, qui modifie les méthodes de culture conventionnelles dans le but d'augmenter la production tout en préservant l'environnement. Le riz étant un produit stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et international, le Gouvernement malien accorde toute l'attention à ce produit en mettant en place des mesures d'incitation telles que la subvention d'intrants (engrais, semences), d'équipement, etc. En 2020, le PN-SRI a été validé par le ministère de l'Agriculture (MA). Bien que le contenu technique du programme ait été validé, il n'a pas encore franchi tous les processus politiques requis. Il lui manque encore l'acte d'approbation du conseil des ministres pour qu'il entre en vigueur. C'est dans ce cadre que l'EES a été réalisée par la DNA avec l'appui du projet Centre d'Innovations Vertes (CIV). Aussi, les mécanismes de financement et les options de mise à l'échelle au niveau du terrain sont insuffisants pour permettre une mise en œuvre à grande échelle du SRI. Les principaux obstacles à la mise à l'échelle sont les coûts d'investissement initiaux élevés (nouvelles pratiques, semences, équipements) ainsi que la forte intensité de main-d'œuvre. Des produits financiers adaptés (par exemple, de petits prêts) et des innovations dans l'accès à la mécanisation ont un grand potentiel pour surmonter ces obstacles. D'ici 10 ans, le SRI devrait contribuer de manière significative à l'augmentation de 10 % de la production nationale de riz et à l'exportation des excédents prévus dans la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR, 2009). Jusqu'à 500000 producteurs passeront de la culture conventionnelle à la méthode de culture SRI sur 1 million d'hectares en cinq ans, réduisant ainsi considérablement les émissions de méthane et la consommation d'eau causées par la culture du riz.

Ainsi, pour accroître sa contribution à la mise à échelle de PN-SRI, l'IFRIZ-M envisage en partenariat avec le projet AgSys dans le but de faciliter l'accès des différents acteurs aux financements adéquats et durables pour la mise en œuvre du SRI. Pour ce faire, l'IFRIZ-M bénéficie d'une subvention de financement sur AgSys à travers un contrat de financement dont la présente activité s'inscrit dans le

Résultat 1 : Une stratégie de mobilisation des ressources internes au sein de l'IFRIZ-M

contribuant au financement de PN-SRI est mise en place et opérationnelle. Ce résultat 1 recourt à la mise en place opérationnelle d'un mécanisme de mobilisation de fin interne. Toutefois il faut rappeler que la Mobilisation des Ressources Internes (MRI) est une action favorable à la constitution des ressources d'autofinancement. La première phase qui est l'étude de faisabilité pour mieux identifier les ressources, les fournisseurs des ressources et les mécanismes pour mobiliser les ressources a été réalisée par l'IFRIZ-M en 2021. Aux termes de l'étude un taux de prélèvement uniforme avec plus d'équité de 0,5% du prix de chaque produit assujéti au prélèvement a été proposé. Le résultat était très impressionnant car si la collecte se faisait au moins à 50%, l'IFRIZ-M enregistrerait plus de 3 milliards. Cette seconde phase dite celle opérationnelle a permis de rédiger une stratégie de mobilisation des ressources internes à partir de l'étude précédente qui a servi de collecte de données secondaires. Cette étude a été complétée par les données primaires collectées par le consultant auprès d'un certain nombre de cible en vue de finaliser l'analyse sur les propositions d'option à mettre en place sous forme de mécanisme de mobilisation de ressources. Les propositions d'option opérationnelles permettront à l'IFRIZ de retenir une proposition qu'elle développera pour la mobilisation des ressources sur la filière. Toutefois, il faut noter que lorsque la stratégie est validée avec l'option choisie par l'IFRIZ, un manuel sera élaboré autour de la gestion des ressources que pourrait mobiliser le dispositif. Ce document permettra de renforcer la lisibilité et la transparence dans la gestion des fonds qui sera de rigueur.

Ainsi que l'IFRIZ-M en collaboration avec le projet AgSys a engagé une prestation qui a produit un

document de stratégie qui doit faire l'objet d'une validation au cours du présent atelier qu'elle organise. Le présent atelier s'est tenu le 25 juillet 2025 dans la salle de l'IFRIZ-M avec la participation des différents représentants des familles professionnelles membres de l'IFRIZ-M. L'atelier a été organisé pour partager et valider avec les membres de l'Interprofession riz le document de stratégie de mobilisation des fonds internes.

2. Rappel des objectifs de l'étude

L'objectif de l'atelier est de faire un partage du document de stratégie de mobilisation des ressources internes en vue de sa validation.

Il s'agit spécifiquement de :

- ❖ Présenter le contenu du document de stratégie pour son amélioration ;
- ❖ Valider le document de stratégie en termes de livrable contractuel.

3. Participation

Cet atelier de restitution/validation a enregistré la participation de 45 représentants dont les représentants des familles professionnelles (producteurs, transformateurs /es, commerçants, transporteurs), l'équipe technique de l'IFRIZ et l'équipe du consultant.

4. Déroulement de l'atelier

Le déroulement de l'atelier de restitution/validation a été structuré en quatre (4) points :

4.1.Cérémonie d'ouverture

Le mot de bienvenu et d'ouverture de M. Faliry BOLY (Président de l'IFRIZ-M) qui a souhaité les bienvenues et remercié pour le déplacement malgré le contexte et les différentes préoccupations des uns et des autres dans les organisations respectives. Il a également mis l'accent sur la question de mobilisation des fonds internes qui constitue un des principaux goulots d'étranglement pour le meilleur fonctionnement de la filière riz et la professionnalisation des acteurs. Il a terminé en exhortant les participants à une écoute active pour mieux comprendre les différents mécanismes et faire une restitution aux autres acteurs des familles respectives pour leur mobilisation. Sur ce il déclare ouvert l'atelier de restitution/validation.

Après cette intervention, il a été procédé à l'adoption du programme de l'atelier suivie de la présentation des participants.

4.2.Présentation du document de stratégie par le consultant

Les résultats de l'étude ont été présentés par le consultant qui a mis l'accent sur un certain nombre de points qu'il a constatés lors de la revue documentaire de l'étude sur le prélèvement/ Il s'agit :

- une revue de l'étude de faisabilité sur les Cotisations Interprofessionnelles (CIP), confirmant l'acceptation des taux de prélèvement et d'affectation des fonds par les différentes familles professionnelles (producteurs, transformateurs, commerçants/importateurs, transporteurs) lors d'un atelier en octobre 2021.
- Le mécanisme d'opérationnalisation et sa gestion (le dispositif de prélèvement et sa gestion) pour le recouvrement des fonds auprès des membres de l'IFRIZ, l'étude a proposé deux options, qui sont :

- **OP1 - Internalisation** : Mettre en place une équipe IFRIZ pour faire la collecte où le dispositif est interne à l'IFRIZ et ;
- **OP2 - Externalisation** : Recruter un prestataire privé/Agence de prélèvement où le dispositif est externe à l'IFRIZ. Ce sera une agence d'opérationnalisation du dispositif proposé

Ce qu'il faudra retenir, en plus des deux premières options, le consultant a proposé une troisième option mixte :

- **Option Mixte** : L'IFRIZ-M s'associera avec un spécialiste en gestion financière (prestataire privé/agence de prélèvement) pour créer une société à responsabilité limitée (SARL) ou une société par actions simplifiée (SAS).
- L'IFRIZ-M détiendra une part majoritaire d'au moins 60% du capital, et l'agence fiduciaire 40%.
- Le Conseil d'Administration (CA) sera composé de sept (7) administrateurs, dont cinq (5) pour l'IFRIZ et deux (2) pour l'agence fiduciaire.
- La Direction Générale de la société sera confiée à l'agence fiduciaire
- Réunion du CA : la Direction Générale rendra compte au moins deux fois par ans au CA

Au titre de la proposition de la clé de répartition par l'étude, le consultant a aussi proposé une révision avec une nouvelle proposition de la manière suivante :

- ❖ Mécanisme et taux de mobilisation proposée auprès des différentes familles professionnelle sur la base des entretiens avec les familles professionnelles membres concernées à chacune ce qui la concerne :
- ❖ Pour les producteurs : Déléguer (Faire faire) la collecte des fonds aux différents offices : par exemple le mécanisme de collecte des fonds auprès des producteurs se fera sur la base de la superficie irrigable et de la production standard/hectare dont la moitié (50% de la production standard par hectare) sera taxable au taux de 1 FCFA/Kg.
- ❖ Pour les transformateurs : Les unités de transformation (formelles et non formelles) seront recensées afin de les attribuer un Identifiant Interprofessionnel Unique (IIU). Par exemple, un transformateur formel qui produit une (1) tonne de riz décortiqué, paiera en valeur prélevé 1,38fcfa/kg soit un montant de 1 380FCFA/tonne.
- ❖ Pour les commerçants : A ce niveau, nous avons deux catégories de commerçants : Commerçants Grossistes Nationaux et Commerçants importateurs. Par exemple, pour une production d'une (1) tonne de riz décortiqué issue d'une unité de transformation, la valeur prélevée sera de 1,75fcfa/kg de riz commercialisé soit un montant de 1 750FCFA/tonne.
- ❖ Pour les transporteurs : le même mécanisme simple d'application pour les Commerçants/Importateurs, il s'agirait de faire un prélèvement par camion avec un chargement de marchandise « Riz importé » au passage à la frontière pour un montant de 7 500FCFA/Camion soit une moyenne de 150FCFA/Tonne.

Au terme de la présentation, l'option 3 qui est celle mixte a été retenue par les membres de l'IFRIZ de la description suivante :

L'IFRIZ-M s'associera avec un spécialiste en gestion financière (prestataire privé/agence de prélèvement) pour créer une société à responsabilité limitée (SARL) ou une société par actions simplifiée (SAS) : (i) L'IFRIZ-M détiendra une part majoritaire d'au moins 60% du capital, et l'agence fiduciaire 40%. (ii) le Conseil d'Administration (CA) sera composé de sept (7) administrateurs, dont cinq (5) pour l'IFRIZ et deux (2) pour l'agence fiduciaire. (iv) la Direction Générale de la société sera confiée à l'agence fiduciaire (v) Réunion du CA : la Direction Générale rendra compte au moins deux fois par ans au CA.

La révision de la clé de répartition des fonds a amené le consultant à faire une proposition d'affectation des fonds prélevés. Cette proposition a porté sur :

- L'intégration de nouvelles préoccupations des membres, notamment la santé (mutuelle), l'éducation et l'approvisionnement en intrants agricoles.
- Une réduction de 5% sur les parts allouées à l'ensemble des familles et au fonctionnement de l'IFRIZ, redirigeant ainsi 25% vers ces priorités stratégiques afin de renforcer l'autonomie de la filière.

Cette proposition aussi a été acceptée à l'unanimité des familles professionnelles membres de l'IFRIZ-M. En somme, au terme de la présentation du consultant, aucune réaction essentielle n'a été produite. Les participants ont exprimés se reconnaître dans les propositions car ces réponses sont les leurs.

4.3. Validation du document

La présentation du consultant n'a pas suscité de réactions importantes par conséquent, le document a été validé à l'unanimité par les familles professionnelles membres.

4.4. Recommandations.

- Les membres souhaitent que l'IFRIZ doit prendre toutes les dispositions pour opérationnaliser la stratégie.
- L'IFRIZ doit veiller à ce que l'associé à la société qui sera créée soit crédible et respecte les engagements.
- L'IFRIZ doit se faire aider par les experts en la matière pour recruter un bon associé.
- L'IFRIZ doit veiller à faire le meilleur choix de ses membres qui seront parmi les mandatures de la société qui sera créée.
- L'IFRIZ doit prendre toutes les mesures idoines de faire en sorte que la société respecte conformément aux textes règlementaires de son statut.

4.5. Conclusion

Les résultats de l'étude a été une satisfaction totale des membres de l'IFRIZ et souhaite que l'opérationnalisation de la stratégie soit une réalité. Tous les membres ont salué l'opportunité majeure qu'offre cette stratégie pour l'IFRIZ-M de relever les défis de financement et de développement de la filière riz au Mali, marquant une première dans le pays pour une interprofession avec un système de recouvrement structuré. Ce qui permettra de faciliter la mise à échelle du SRI à travers la facilité d'accès au financement (approvisionnement en intrant en collaboration avec les banques et les SFD, etc.)

Liste des participants

	Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects techniques dans le processus	Signature
1.	BOLLY	Falery	Nolodo/Kion	76466538	IRZ-IT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.	Diep	Adam	Bamako	76469464	AN/TR-IT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.	Howba	Kané	Niono	75453084	IRZ-IT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.	Tnane	Sinady Sadia	San	77429055	IRZ-IT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.	YANTAWATA	Hamadoun	Topli	74368868	PNPR-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.	TENBELY	CHEICK SALA	BANHAO	75447465	RDF IRZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.	Dougnon	Boubacar	BKO	7171449	IRZ-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8.	KEITA	Seydou	Bamako	79083144	IRZ-IT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9.	Achadou	Kané	BKO	74569784	IRZ-IT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10.	Kabim	Coulibaly	Segou	79429149	Ecologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹ Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numero de telephone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects techniques dans le processus	Signature
11. Guamane	Madjaouf	Bamako	76814193	FNTR/PRJZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12. ARKIA	Guindo	Bamako	76078675	Ancoris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13. Sylla	Boubacar	Niono	74544370	AMACORJZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
14. Rokia	Diallo	PNPR		PNPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
15. Falamala	Beithe	ANTR-11	70486930	Koulkano	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
16. Ibrahima	C'AGE	AKO	66787085	Ancoris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17. WAPINGALO	Amamadou	Niono	76212371	ANTR-11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
18. IMA	Taore	GNB	76083995	ANTR-11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
19. Hamadou	Diana	Segou	73072973	FNTR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
20. DJARRA	Noussa	Toloto	66564312	PNPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
21. Haura	Saïbe	Kayes	78467732	PNPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹ Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

	Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects techniques dans le processus	Signature
22.	SIMOKO	Soulaken	Paragés	74 13 03 329	PNPA			<i>[Signature]</i>
23.	Bakong	Doumbria	Koulikoro	75 93 216	PNP			<i>[Signature]</i>
24.	Wrokia	Togola	Si Koro		AN/TRN			<i>[Signature]</i>
25.	Charles A	Coulibaly	Segou		IFRSZ			<i>[Signature]</i>
26.	Mohamed	Samake	Koulikoro	76 11 66 75	IFRSZ			<i>[Signature]</i>
27.	Foumeni	SANSEPRE	BAHAKO		IFRSZ			<i>[Signature]</i>
28.	Sarago	Plamak	Si Koro	79 22 88 51	PN/TRN			<i>[Signature]</i>
29.	Koumoune	Noufage	Segou	76 03 00 52	PNP			<i>[Signature]</i>
30.	Samba	Yaffara	Segou		PNP			<i>[Signature]</i>
31.	AKITAN	Doumbria	Koulikoro	66 02 33 62	PN/TRN			<i>[Signature]</i>
32.	Harwal	Sarago	Si K					<i>[Signature]</i>

¹ Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

	Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects techniques dans le processus	Signature
33.	Coulibaly	Tama	Niono	70648198	IFR 32			
34.	LISSE	Gusmane	Topli	66 021190	AWACARTZ			
35.	Djelika	Soungue	Topli		AWTAN			
36.	Maman	Imane'	Topli		N/PR			
37.	Boucar	KIEBE	Imopli		IFR 57			
38.	Daouda	Inone'	Si Kasso		Proccoung			
39.	Sambo	SIXAKO	Topli		N/PR			
40.	Mohamed	Sangué'	Koulkane	764635	N/PR			
41.	Sidikey	DITBELE	Segou	68 493654	N/PR			
42.								
43.								

¹Le consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.